Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
23 décembre 2019	23 décembre 2019	2019 - 0225

1. Intitulé du projet

Projet d'aire de stationnement de bus scolaire et de véhicules légers avec franchissement d'un cours d'eau

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom RAMBOUR Prénom Pierre

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: Commune de Chaumont en Vexin

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: RAMBOUR Pierre

RCS / SIRET: 2 1 6 0 0 1 4 2 0 0 0 0 1 9 Forme juridique: Collectivité territoriale commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus avec 3 emplacements pour les bus scolaires Rubriques IOTA 3.1.3.0 et 3.3.1.0 en déclaration (dossier joint en annexe)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une aire de stationnement de plus de 50 places (49 délimités + une aire en stabilisé de 1 254 m²) avec 3 emplacements pour les bus scolaires et une aire de retournement (voir Dossier Loi sur Eau joint)
Le site se situe dans une zone humide de type prairie dégradée et l'accès traverse le cours de la Troesne (cours d'eau officiel mais sans écoulement).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

l'objectif est de sécuriser l'accès aux écoles de la commune et de désengorger le centre ville (ville médiévale avec des rues étroites);

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet s'étend sur une surface de 0.782 ha.
L'aménagement de ce terrain comprendra :
- Un pont d'accès à la parcelle au dessus de ce qui est considéré comme la Troesne (bras d'eau sans écoulement),
- Une aire de stationnement véhicules légers en enrobé imperméable,
- Une aire de stationnement véhicules légers en stabilisé ,
- Un cheminement PMR,
- Une voirie véhicules légers,
- Une voirie véhicules poids lourds allant jusqu'à la limite du terrain de l'école (accès pompier),
- Des espaces verts,
- Un réseau de collecte des eaux pluviales.

Les eaux de ruissellement du projet (aire de stationnement et voiries) seront gérées gravitairement vers deux noues de gestion des eaux pluviales avec un rejet dans un fossé qui se trouve déjà en bordure du site du projet. Ce dernier permettra une restitution d'eau à débit limité vers le canal de Marquemont comme c'est déjà le cas aujourd'hui.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, le projet comprend la gestion des mesures compensatoires pour destruction de zone humide sur 30 ans et la gestion et l'entretien des installations de gestion des eaux pluviales de l'aire de stationnement.

La destruction d'environ 7 820 m² de zone humide dégradée occasionnée par ce projet doit être compensée. Pour ce faire, la mairie de Chaumont-en-Vexin va prendre en charge des mesures compensatoires. La surface de ces mesures doit être équivalente à 150 % de la surface détruite soit 11 730 m². La superficie réelle de la mesure compensatoire est de 12 000 m².

Ces mesures sont les suivantes :
- Etrépage des sites de compensation sur, à minima, 20 cm au niveau des zones en remblais,
- Création d'une roselière (D5.1) d'environ 0.432 ha au Nord-Ouest du site ;
- Création d'une cariçaie d'environ 0.6240 ha au Sud-Est du site ;
- Maintien d'une prairie mésotrophe humide peu entretenu sur le reste des délaissées du terrain.

Un plan de gestion sera mis en place afin de garantir la pérennité de la zone (voir annexe).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau aux rubriques :
3.1.3.0 : Installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau (18 ml au plus large)
3.3.1.0 : Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de maris (7 820 m²)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale du projet d'aire de stationnement avec voiries et aire de retournement	7 820 m²
Superficie de la mesure compensatoire zone humide	12 000 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Chaumont en Vexin
Plaine du moulin Baudet
Rue Augustin Auger

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 0 1° 8 8' 5 5" 00 **Lat.** 4 9° 2 6' 1 8" 2 1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** __°__'__"_ **Lat.** __°__'__"_
Point d'arrivée : **Long.** __°__'__"_ **Lat.** __°__'__"_
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Eglise de Chaumont-en-Vexin (1431001) : Périmètre de protection R500M
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Délimitation de la zone humide réalisée dans le cadre du projet

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	- CLE_UNIQUE : 60 59 - NOM : VEXIN FRANCAIS
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Matériaux de remblais pour la création des plateformes d'accès et des aires de stationnement
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Destruction de 7 820 m² de prairie humide dégradée Compensation par 12 000 m² d'habitats favorables à la biodiversité (cariçaie, roselière et prairie humide)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	7 820 m² de prairie dégradée
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Trafic réduit en particulier lié à l'accès aux écoles le matin et le soir
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?.	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Présence de lampadaires
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Rejet des eaux pluviales dans le sol, en surverse dans un fossé existant de gestiond es eaux pluviales de la commune et in fine dans le canal de Marquemont
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La superficie du projet a été réduite. Le choix de l'emplacement est contraint par la structuration même de la ville de Chaumont en Vexin qui est assise sur le flanc d'une butte témoin et qui est d'une architecture médiévale (rue étroite, pas d'emplacements disponibles, etc). Les eaux pluviales du projet sont gérées via des noues (technique alternative) puis un fossé existant en cas de surverse. La mesure compensatoire empêche toute extension du projet dans le futur sur la zone humide.
L'ensemble des mesures ERC sont énumérées dans le dossier de déclaration en annexe.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de création d'une aire de stationnement est soumis à déclaration au titre des IOTA (en cours d'instruction). Cette procédure prend déjà en compte une évaluation environnementale du projet avec la gestion de la zone humide, l'utilisation de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides et la mise en place d'un plan de gestion écologique sur 30 ans au niveau de la mesure compensatoire.
De ce fait, le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale complémentaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier de déclaration au titre de la Loi sur L'eau rubriques 3.1.3.0 et 3.3.1.0 Plan de gestion écologique sur 30 ans

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus [X]

Fait à Chaumont en Vexin le, 09/10/2019

Signature

MAIRIE DE CHAUMONT-EN-VEXIN (OISE)

Le Maire
Pierre RAMBOUR

Ville de CHAUMONT EN VEXIN

Plaine du Moulin Baudet
Création d'une voirie pour cars scolaires et aménagement d'un parking public

Notice

La Ville de CHAUMONT EN VEXIN souhaite la création d'une voie de circulation pour les cars scolaires et l'aménagement d'un parking public pour la desserte de son école primaire.

Les accès et desserte de l'école primaire se font actuellement depuis la place de la Foulerie, mais le nombre d'élèves accueillis est tel que les conditions de sécurité ne peuvent plus y être assurées.

Les différents travaux d'aménagement récemment réalisés aux abords de la place de la Foulerie ont sensiblement amélioré les conditions de sécurité, mais n'ont pas réussi à en augmenter les capacités (circulation, stationnement ….).

Vu l'impossibilité de régler le stationnement lié aux écoles sur la Place de la Foulerie, la Ville de Chaumont en Vexin a examiné les possibilités en matière de terrains disponibles à proximité des écoles pour y envisager la réalisation d'un parking. La Plaine du Moulin Baudet semble répondre le mieux aux besoins (proximité des écoles, connectivité avec les équipements et services du centre ville, propriété communale).

Il est à noter que la zone d'extension de l'école et de la cantine se situe entre l'école et le parking envisagé.

La parcelle considérée est AD 23 pour une superficie totale de 18 997 m2. Située entre la rue Augustin Auger et l'école communale, cette parcelle présente une topographie à très faible dénivelée (80 cm entre les points les plus défavorables). Ancienne pâture, cette parcelle est régulièrement entretenue par la Ville (tonte, parcours de promenade).

Dans le cadre des mesures compensatoires (zone humide), les 11 000 m2 non impactés par le projet sont prévu en roselière et cariçaie.

Le parking en enrobés comprendra 49 places dont deux aux normes PMR ; une zone de stationnement occasionnel en stabilisé pourra accueillir 46 places.

Un cheminement piétonnier aux normes PMR sera réalisé depuis la rue Augustin Auger jusqu'à l'extrémité du parking (accès à l'école).

Ces aménagements comprennent, également, la réalisation d'un réseau d'éclairage public conforme à la législation en vigueur.

La création d'une voie de desserte pour les cars scolaires dans « la plaine du moulin Baudet » devrait aboutir à sécuriser le service des cars scolaires devenu problématique et dangereux.

La réalisation d'un parking public aux abords de l'école permettra une amélioration sensible de la circulation au centre ville par un report du stationnement vers celui-ci.

La Ville, étant propriétaire des terrains d'assiette, souhaite réaliser son projet sur les dits terrains.

Les travaux consistent à réaliser un ouvrage sur la Troesne pour permettre l'accès à la parcelle, réaliser la voie de circulation pour les cars scolaires et l'aménagement d'un parking public pour les véhicules légers.

La voie de circulation, d'une largeur de 6,50 m, comportera un giratoire en son extrémité pour permettre aux cars d'y circuler sans manœuvre pour leur demi-tour ; une zone de « quai » y sera aménagée pour les chargements et déchargements des usagers des cars.

Oise VRD Services
SARL au capital de 5000 €
4, Rue de l'Argilière
60 650 SAINT-PAUL
Mail: oisevrdservices@orange.fr
Tél: 09 61 39 52 01 / 06 32 93 34 31

CHAUMONT EN VEXIN

Plaine du Moulin Baudet
Création d'une voie pour cars scolaires et d'un parking

Schéma de la connectivité au centre bourg (équipements et services)

Mairie de Chaumont en Vexin

Projet de plan de gestion écologique dans le cadre des mesures compensatoires

- Site du Moulin Baudet -

Dossier n° DLO-18-009 - Septembre 2019

1. GESTION CONSERVATOIRE ET PROPOSITION D'ACTIONS

1.1. OBJECTIFS

Les objectifs du plan de gestion constituent la mise en oeuvre sur 30 ans des objectifs à long terme de la gestion à long terme proposés au niveau des mesures compensatoires définies dans le cadre de la mise en place d'une aire de stationnement rue du Moulin Baudet. Ils sont définis en réponse aux divers facteurs et contraintes qui peuvent influencer ces objectifs à long terme et les enjeux de conservation.
Les parties définissant l'état initial du site et les mesures se trouvent dans le dossier de déclaration environemental dont ce document en est une annexe.
Les objectifs du plan de gestion peuvent se décliner en plusieurs rubriques selon qu'ils soient relatifs à la conservation du patrimoine ou à d'autres objectifs tels que l'acquisition d'une meilleure connaissance du site et sa mise en valeur du point de vue pédagogique. Le tableau suivant précise les objectifs, les types d'interventions ainsi que des précisions permettant d'optimiser le résultat des opérations.

Tableau 1 : Objectifs du plan de gestion

Objectifs du plan de gestion 2020-2050	Objectifs à long terme	Types d'intervention préconisées	Indicateurs de suivi des objectifs du plan de gestion
Restaurer une zone humide par la suppression de zone de remblais et implantation d'une roselière et d'une cariçaie	A	• Terrassement des remblais (étrépage), • Suppression des arbustes sur la prairie, • Plantation de roseaux et de carex • Surveillance de la pousse des plantations et préservation d'un milieu ouvert pour la prairie	Suivi des espèces végétales indicatrices
Pérenniser la capacité d'accueil de la prairie humide	B	Pâturage extensif alterné et périodique et/ou fauchage tardif	Suivi des populations d'oiseaux, des orthoptères et de lépidoptères Suivi des milieux
Maîtriser la fermeture du milieu et la prolifération des espèces exogènes	C	Réaliser des entretiens légers au niveau des zones en rejet, Maintenir les zones les plus ouvertes possible	Suivi des milieux

1.2. PROPOSITION DES ACTIONS

Au vu des enjeux identifiés, 3 actions jugées prioritaires ont été définies avec l'ensemble du Comité de pilotage (commune de Chaumont en Vexin et Artemia Environnement).

1.2.1 Première action A : Créer une prairie humide et une aulnaie saulaie

la mairie de Chaumont en Vexin souhaite restaurer une zone humide dégradée du fait de la présence de remblais en créant une roselière et une cariçaie dans une prairie humide avec un entretien peu intensif. Cet aménagement entre dans un objectif d'optimisation de la biodiversité dans un secteur très urbanisé et très anthropisé.
Un aménagement de l'ensemble de cette partie du site est donc à prévoir (suppression de quelques zones en remblais, plantation de phragmites).

1.2.2 Deuxième action B : Pérériser la capacité d'accueil de la prairie humide et de l'aulnaie saulaie

Le potentiel de cette partie du site est important pour de nombreux invertébrés (orthoptères majoritairement, lepidoptères, etc), l'avifaune et les chiroptères. Les contraintes réglementaires obligent les gestionnaires du site à un entretien qui n'est pas toujours compatible avec ces enjeux. ***Un aménagement via la plantation d'une roselière et d'une cariçaie et un nouveau mode de gestion plus doux sont donc à prévoir sur ce site.***

1.2.3 Troisième action C : Maîtriser la fermeture du milieu

La fermeture des milieux par une succession de phase écologique est un état d'équilibre naturel. Actuellement, les sites accueillent quelques espèces non compatibles avec les objectifs de restauration. ***Afin de freiner le développement végétal vers cet état de climax, un entretien régulier est à prévoir.***

1.3. PLAN DE TRAVAIL

Il s'agit de la partie véritablement opérationnelle du plan de gestion. Le plan de travail concrétise les objectifs choisis en terme d'actions ou « opérations » de gestion et décrit leur organisation (modalités d'application, localisation, durée...). Regroupées par thèmes, les opérations sont présentées sous formes de tableaux dans les pages suivantes.

Les coûts présentés constituent, pour la plupart, des estimations qu'il s'agira de préciser en début de chaque année, dans le cadre de la définition du programme d'activités. A cette occasion, d'autres informations pourront également être complétées ou affinées (surfaces, époque précise d'intervention, opérateur(s),...).

Ce plan de travail est réalisé pour les 30 ans à compter du démarrage des travaux. Tous les 10 ans, une évaluation des objectifs et des actions sera réalisée afin de préparer la réalisation du futur plan de gestion. Chaque opération est codifiée, chaque code est rattaché à un grand thème :

TU : Travaux uniques de gestion des habitats et des espèces (restauration et création)
TE : Travaux d'entretien et de maintenance (gestion courante)
SE : Suivi, études, inventaires
PI : Pédagogie, informations, valorisation, animations

Tableau 2 : Les différentes actions à mener sur le site

Code opération	Intitulé de l'opération	Résultats attendus	Mode opératoire	Année et période d'intervention	Localisation
TU : Travaux uniques de gestion des habitats et des espèces (restauration)					
TU 01	Suppression des remblais	Favoriser la biodiversité et reconstituer une zone humide effective	Etrépages des zones de remblais et arrachage des arbustes au niveau de la prairie.	Début 2020	Cf. carte
TU 02	Mise en place de la prairie humide, de la roselière et de la cariçaie	Ouverture du milieu et développement d'une végétation adaptée	Plantation des roseaux et développement spontanné de la cariçaie et de la prairie.	Début 2020	Cf. carte

Code opération	Intitulé de l'opération	Résultats attendus	Mode opératoire	Année et période d'intervention	Localisation
TE : Travaux d'entretien et de maintenance (gestion courante)					
TE 01	Aménagements et entretien de la zone enherbée	Diversification des milieux Lutte contre la fermeture Entretien du milieu	Création de zones tampon à laisser en l'état ; Mosaïque de strates herbacées de différentes hauteurs (fauche alternée) ; Pâturage périodique et extensif par des ovins; Fauche manuelle ou mécanisée ponctuelle au niveau des tâches de chardons potentielles	à partir de 2020	Cf. carte
TE 02	Lutte contre la fermeture du milieu par des espèces non désirées	Optimiser la régénération d'une cariçaie et d'une roselière et maintien de la prairie	Coupe mécanique ou manuelle des rejets de ligneux ; Éclaircissement périodique des rejets	à partir de 2020	Cf. carte
TE 03	Lutte contre la prolifération des espèces exogènes	Éradication des espèces invasives	Espèces ciblées : Erable negundo ; arrachage des pieds (avec exportation des terres) et bâchage des zones contaminées pour la Renouée ; Coupe manuelle des budléias	Contrôle annuel et action rapide si nécessaire à partir de fin 2020	Cf. carte

SE : Suivi, études, inventaires					
SE 01	Suivi de la fréquentation de la prairie humide, de la roselière et de la cariçaie	Tendance des populations d'espèces remarquables	Estimation du nombre de couples et localisation des cantons. Cartographie des espèces les plus remarquables. Suivi de la flore indicatrice des zones humides et des orchidées.	N+1, N+3 et N+5 puis tous les 5 ans	
SE 02	Suivi de la fréquentation des sites par les chiroptères	Tendance des populations d'espèces remarquables	Estimation de la fréquentation et des espèces présentes par des écoutes nocturnes et localisation des cantons. Cartographie des espèces les plus remarquables.	N+1, N+3 et N+5 puis tous les 5 ans	
SE 03	Suivi global des populations d'oiseaux sur le site	Tendance des populations d'espèces remarquables	Estimatif des stationnements d'oiseaux (espèce, nombres, etc.)	N+1, N+3 et N+5 puis tous les 5 ans	
SE 04	Suivi de la fréquentation des orthoptères et des lépidoptères au niveau de la zone enherbée	Tendance des populations d'espèces remarquables	Recherche à vue (capture) et au chant (orthoptères). Estimation du nombre d'individus et identification des secteurs à enjeux orthoptères et lépidoptères. Cartographie des espèces les plus prioritaires.	N+1, N+3 et N+5 puis tous les 5 ans	

N = 2020

Figure 1 : Localisation des aménagements et actions à apporter sur le site

Bureau d'études en environnement
& Laboratoire d'hydrobiologie

Légende

- Cariçaie
- Roselière
- site_MC_Chaumont
- COURS_D_EAU

1.4. PROGRAMMATION INDICATIVE DES OPERATIONS

Le plan de gestion doit proposer une répartition réfléchie des opérations sur la durée du plan afin de prévoir le programme de travail pour chaque année et les moyens financiers et humains nécessaires.

Les calendriers qui suivent correspondent au programme d'actions optimal. Toutefois, les délais inhérents à certains montages administratifs ou à des mobilisations de crédits peuvent nécessiter le report de certaines opérations d'une année sur l'autre. Les coûts indiqués pour chaque opération sont estimatifs et n'engagent pas le gestionnaire.

Par ailleurs, les facteurs climatiques, la découverte de nouveaux enjeux de conservation, et d'autres contraintes (travaux de mise en place de l'aire de stationnement) apparaissant en cours de plan de gestion peuvent amener à différer certaines opérations de suivi, d'études ou de gestion. Dans tous les cas, une cohérence dans les enchaînements sera visée.

Code	Opérations	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2035	2040	2045	2050
TU : Travaux uniques de gestion des habitats et des espèces (restauration)																
TU 01	Suppression des remblais															
TU 02	Mise en place de la prairie humide, de la roselière et de la cariçaie															
TE : Travaux d'entretien et de maintenance (gestion courante)																
TE 01	Aménagements et entretien de la zone enherbée												Annuel	Annuel	Annuel	Annuel
TE 02	Lutte contre la fermeture du milieu par des espèces non désirées												Annuel	Annuel	Annuel	Annuel
TE 03	Lutte contre la prolifération des espèces exogènes												Annuel	Annuel	Annuel	Annuel

Code	Opérations	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030	2035	2040	2045	2050
SE : Suivi, études, inventaires												
SE 01	Suivi de la fréquentation de la prairie humide, de la roselière et de la cariçaie											
SE 02	Suivi de la fréquentation des sites par les chiroptères											
SE 03	Suivi global des populations d'oiseaux sur le site											
SE 04	Suivi de la fréquentation des orthoptères et des lépidoptères au niveau de la zone enherbée											

- Fiches actions -

Site MC Chaumont en Vexin - Moulin Baudet - Fiche Action	
FICHE « Travaux uniques » : TU 01	**Suppression des remblais**

Résultats attendus :

Favoriser la biodiversité et reconstituer une zone humide effective

Cahier des charges :

- Suppression des remblais,

Estimatif

Opération	Matériel utilisé	Quantité	Nbre de jours	Prix unitaire	Total HT
Suppression des remblais (étrépage)	Pelle mécanique, bulle	4 000 m²	6	1 000 € /jours	6 000 €
Total :					**6 000 €**

Site MC Chaumont en Vexin - Moulin Baudet - Fiche Action	
FICHE « Travaux uniques » : TU 02	**Mise en place de la prairie humide, de la roselière et de la cariçaie**

Résultats attendus :

Ouverture du milieu et développement d'une végétation adaptée

Cahier des charges :

- Plantation de l roselière,
- Restauration de la prairie,

Estimatif

Opération	Matériel utilisé	Quantité	Nbre de jours	Prix unitaire	Total HT
Plantation de la roselière	Plantoire	500	-	4 € / arbres	2 000 €
Restauration de la prairie humide (Coupe manuelle des ligneux avec exportation)	Tronçonneuse, débroussailleuse		1	300 €	300 €
Total :					**2 300 €**

Site MC Chaumont en Vexin - Moulin Baudet - Fiche Action	
FICHE « Travaux d'entretien » : TE 01	**Aménagements et entretien de la zone enherbée**

Résultats attendus :

Diversification des milieux. Entretien / lutte contre la fermeture du milieu.

Cahier des charges :

- Mise en place de zones tampons à laisser en état ;
- Fauche alternée (mozaïque d'habitats) ; Réalisation possible par un agriculteur local ou la commune si elle en a les moyens techniques ;
- Pâturage extensif par des ovins ;
- Mise en place d'une clôture électrique pour les ovins (mise en place par les propriétaires des bêtes)
- Fauche manuelle ou mécanique ponctuelle contre les chardons.

Estimatif

Opération	Matériel utilisé	Surface Volume	Nbre de jours	Prix unitaire	Total HT
Fauchage alternée	Matériel agricole	0.40 ha		200 € / ha / an	80 €
Pâturage extensif	Ovins agriculteur local	0.40 ha		170 € / ha / an	70 €
Fauche manuelle des chardons	Débroussailleuse	?	0.25	300 €	75 €
Total :					**225 €**

Site MC Chaumont en Vexin - Moulin Baudet - Fiche Action	
FICHE « Travaux d'entretien » : TE 02	**Lutte contre la fermeture du milieu**

Résultats attendus :

Optimiser la régénération d'une cariçaie et d'une rosilière et maintien de la prairie

Cahier des charges :

- Coupe mécanique des rejets de ligneux ;
- Coupe mécanique ponctuelle des Saules et des Aulnes et autres ligneux au niveau de la prairie.

Estimatif

Opération	Matériel utilisé	Surface Volume	Nbre de jours	Prix unitaire	Total HT
Coupe manuelle des ligneux avec exportation	Tronçonneuse, débroussailleuse	Ponctuellement sur l'ensemble du site	1	300 €	300 €
Total :					**300 € / an**

Site MC Chaumont en Vexin - Moulin Baudet - Fiche Action	
FICHE « Travaux d'entretien » : TE 03	**Lutte contre la prolifération des espèces exogène**

Résultats attendus :

Eradication des espèces invasives.

Cahier des charges :

- Arrachage des pieds des espèces ciblées (Erable Negundo, Renouée, Budleia...) ; A priori, il n'y a pas d'EEE sur le site pour l'instant ;
- Exportation des terres comportant les bulbes (en fonction des espèces ciblées) ;
- Coupe ponctuelle des Budleia et brûlage sur site ;
- Technique d'écorçage à coeur des érables négundo pour les faire mourrir sur le site à expérimenter car plus efficace que le tronçonnage (suppression du phelloderme, liber et cambium)

Estimatif

Opération	Matériel utilisé	Surface Volume	Nbre de jours	Prix unitaire	Total HT
Mise en place de la lutte contre la Renouée de Japon	Pelle mécanique, sable	Pas nécessaire pour le moment			
Coupe ponctuelle des Budleia	Tronçonneuse, débrouissailleuse	Pas nécessaire pour le moment			
Coupe manuelle des ligneux avec exportation ou écorçage des troncs à 1,20 m pour les érables negundo	Tronçonneuse, débroussailleuse	Pas nécessaire pour le moment			
Total :					**Estimation à faire selon besoins 300 € 00 / an en moyenne**

Site MC Chaumont en Vexin - Moulin Baudet - Fiche Action	
FICHE « Suivi, études » : SE 01	**Suivi de la fréquentation de la prairie humide, de la roselière et de la cariçaie**

Résultats attendus :

Tendance des populations d'espèces remarquables.

Cahier des charges :

- Estimation du nombre de couples et localisations des cantons ;
- Cartographie des espèces les plus remarquables.
-expertise floristique de suivi des espèces cibles

Estimatif

Cette action s'intègre dans le suivi annuel de l'avifaune du site. Le coût du suivi global de l'avifaune couvre donc le coût spécifique de cette action.

Site MC Chaumont en Vexin - Moulin Baudet - Fiche Action	
FICHE « Suivi, études » : SE 02	**Suivi de la fréquentation des sites par les chiroptères**

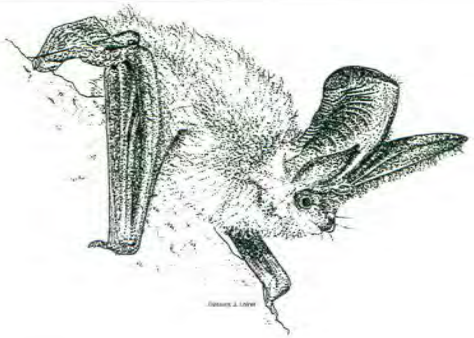

Résultats attendus :

Tendance des populations d'espèces remarquables.

Cahier des charges :

- Estimation de la fréquentation et des espèces présentes par des écoutes nocturnes et localisation des cantons.
- Cartographie des espèces les plus remarquables.

Estimatif					
Opération	**Matériel utilisé**	**Surface Volume**	**Nbre de jours**	**Prix unitaire**	**Total HT**
Suivi global des Chiroptères	Entreprise (BE...)	Ensemble du site	2 nuits de suivi	600	1 200
	Association naturaliste		/	/	/
Total (si entreprise privée retenue) :					**1 200 € /an**

Site MC Chaumont en Vexin - Moulin Baudet - Fiche Action	
FICHE « Suivi, études » : SE 03	**Suivi global des populations d'oiseaux sur le site**

Résultats attendus :

Tendance des populations d'espèces remarquables.

Cahier des charges :

- Estimation des stationnements d'oiseaux d'eau (espèces, nombres, etc) ;
- Réalisation des actions SE 01 et SE 04.

Estimatif					
Opération	**Matériel utilisé**	**Surface Volume**	**Nbre de jours**	**Prix unitaire**	**Total HT**
Suivi global de l'avifaune	Entreprise (BE...)	Ensemble du site	5 demi-journées	300	1 500
	Association naturaliste		/	/	/
Total (si entreprise privée retenue) :					**1 500 € /an**

Site MC Chaumont en Vexin - Moulin Baudet - Fiche Action	
FICHE « Suivi, études » : SE 04	**Suivi de la fréquentation des orthoptères et des lépidoptères au niveau de la zone enherbée**

Résultats attendus :

Tendance des populations d'espèces remarquables.

Cahier des charges :

- Suivi bisannuel des orthoptères et lépidoptères du site ;
- Recherche à vue (capture) et au chant (Orthoptères);
- Estimation du nombre d'individus et identification (confirmation) des secteurs à enjeux « orthoptères et lépidoptères» ;
- Cartographie des espèces les plus prioritaires.

Estimatif

Cette action s'intègre dans le suivi annuel de l'avifaune du site. Le coût du suivi global de l'avifaune couvre donc le coût spécifique de cette action.

Scénario minimaliste sur 30 ans

CODE	DESIGNATION DES TRAVAUX	2020 Année N	2021 Année N+1	2022 Année N+2	2023 Année N+3	2024 Année N+4	2025 Année N+5	2026 Année N+6	2027 Année N+7	2028 Année N+8	2029 Année N+9	2030 Année N+10	2035 Année N+15	2040 Année N+20	2045 Année N+25	2050 Année N+30	TOTAL HT
TU 01	Suppression des remblais, suppression des arbres et arbustes malades (frênes), non désirés (érables) et invasifs (érable negundo)	6 000															**6 000**
TU 02	Mise en place de la prairie humide et de l'aulnaie saulaie par bouturage	2 300															**2 300**
TE 01	Aménagements et entretien de la zone enherbée	225	225	225	225	225	225	225	225	225	225	225	(225x5) 1 125	(225x5) 1 125	(225x5) 1 125	(225x5) 1 125	**± 7 000**
TE 02	Lutte contre la fermeture du milieu	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	(300x5) 1 500	300x5) 1 500	300x5) 1 500	300x5) 1 500	**9 300**
TE 03	Lutte contre la prolifération des espèces exogènes	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	(300x5) 1 500	(300x5) 1 500	(300x5) 1 500	(300x5) 1 500	**9 300**
SE 01	Suivi de la fréquentation de la prairie humide et de l'aulnaie saulaie		voir SE 3		voir SE 3		voir SE 3					voir SE 3	voir SE 3	voir SE 3	voir SE 3	voir SE 3	voir SE 3
SE 02	Suivi de la fréquentation des sites par les chiroptères		1 200		1 200		1 200					1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	**9 600**
SE 03	Suivi global des populations d'oiseaux sur le site		1 500		1 500		1 500					1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	**12 000**
SE 04	Suivi de la fréquentation des orthoptères et des lépidoptères au niveau de la zone enherbée		voir SE 3		voir SE 3		voir SE 3					voir SE 3	voir SE 3	voir SE 3	voir SE 3	voir SE 3	
TOTAL HT *		**± 9 125**	**± 3 525**	**± 825**	**± 3 525**	**± 825**	**± 3 525**	**± 825**	**± 825**	**± 825**	**± 825**	**± 3 525**	**± 6 825**	**± 6 825**	**± 6 825**	**± 6 825**	**± 55 500**

Figure 4 : Implantation des ouvrages de gestion des eaux pluviales

Figure 24 : Zones à dominante humide à proximité du projet (DREAL)

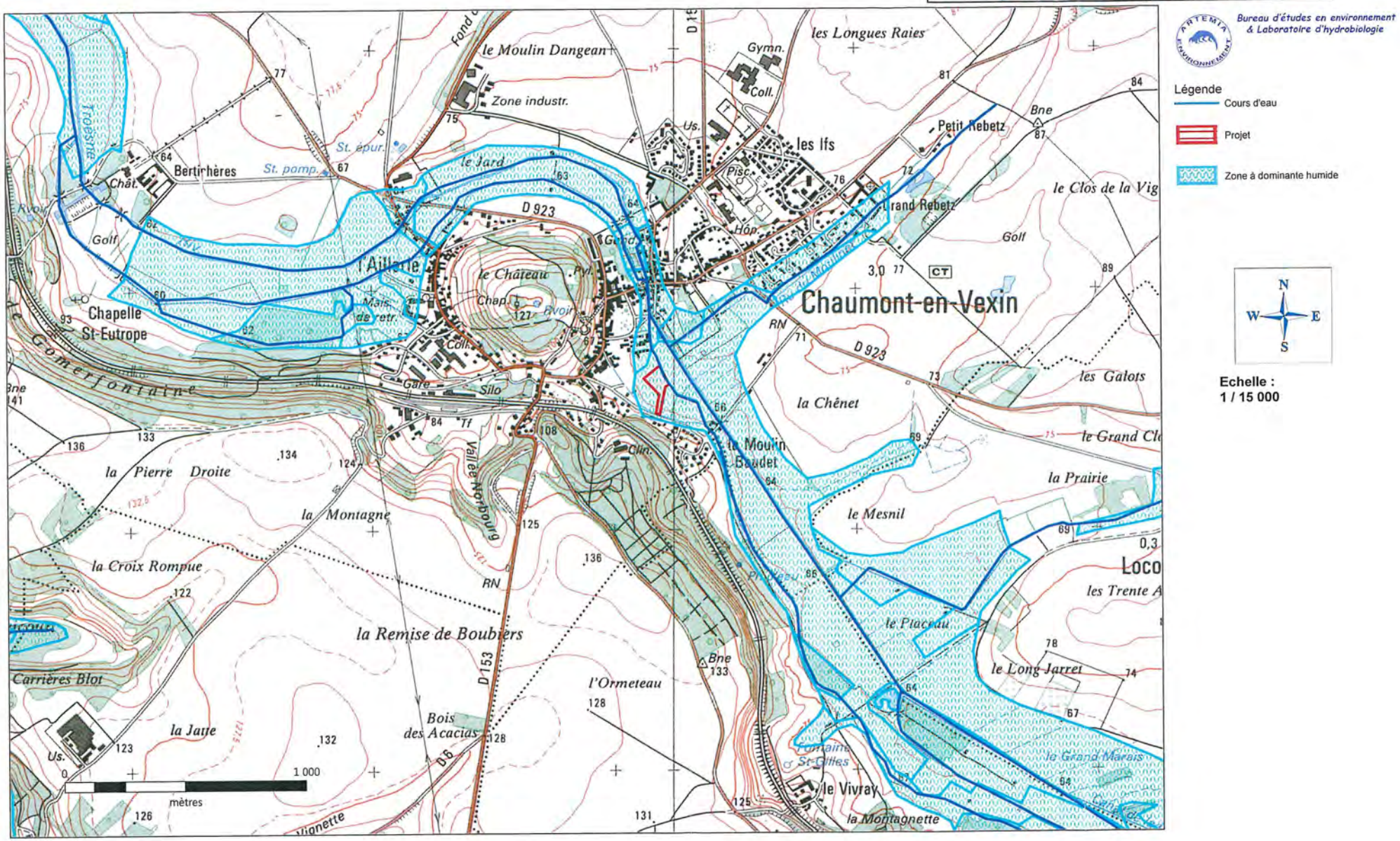

Figure 21 : Milieu naturel à proximité du projet

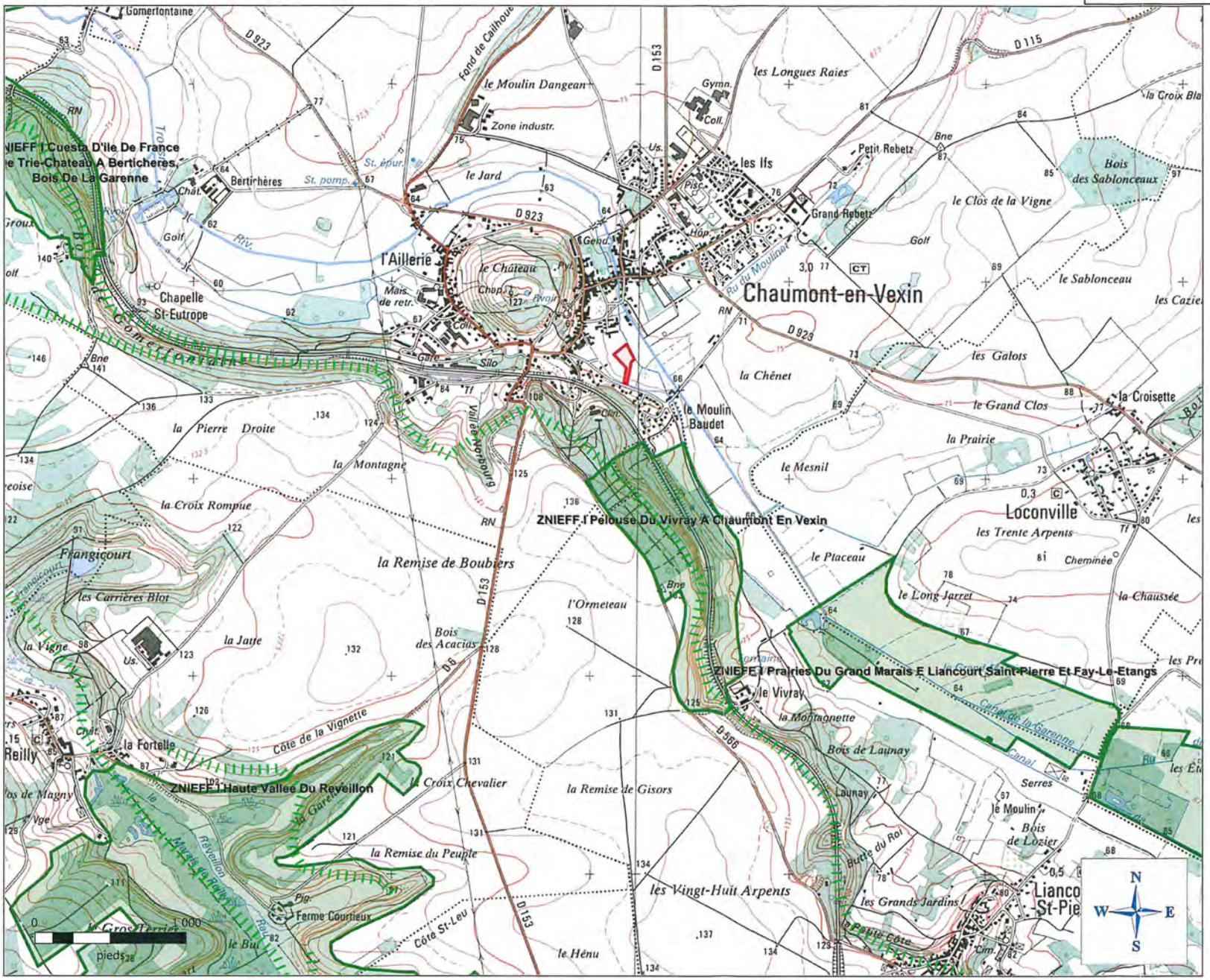

Bureau d'études en environnement & Laboratoire d'hydrobiologie

Légende

- biocorridors
- Projet
- ZNIEFF 1

Echelle : 1 / 20 000